

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 24 avril 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 2 mai 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2014</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	35	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

6

**DÉSIGNATION
DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS
DE DIVERS ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI,
NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD,
ALLÈS, ASTIER, ELEFOTHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CRUZ,
GUERRY, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT,
COATIVY, TULOUP.*

Mme le Maire explique que le conseil municipal est appelé à désigner des délégués (titulaires et suppléants auprès de divers organismes). Il est rappelé qu'une présence est proposée aux listes d'opposition aux seins des instances suivantes : l'OFTA, le CCCF, le Comité de Jumelage et l'OMS, ainsi que l'Association du Fichier Commun de la Demande Locative Sociale du Rhône et la Maison Communale des Bruyères.

Par ailleurs, toute élection a normalement lieu au scrutin secret, mais le conseil peut décider de voter au scrutin public (article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

Le conseil municipal a donc procédé aux désignations suivantes :

- ASSOCIATION DU FICHER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE (1 titulaire et 1 suppléant)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- M. GIORDANO
- M. COSSON

- MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE POUR L'EMPLOI (1 titulaire et 1 suppléant)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- R. DUMOND
- G. CAUCHE

- CONSEIL DE LA VIE SOCIALE RÉSIDENCE LE CLOS BEAUSOLEIL (1 titulaire)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- M. GIORDANO

- COMITÉ CONCERTATION MAISON COMMUNALE DES BRUYÈRES (4 titulaires)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- M. GIORDANO
- R. DUMOND
- C. NOUHÈN
- F. CAMINALE

- CONSEILS D'ÉCOLES

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- Centre : T. ASTIER
- Châtelain maternelle : D. AKNIN
- Châtelain primaire : D. AKNIN
- Chantegrillet : C. MOUSSA
- Robert Schuman : O. FUSARI
- La Plaine : C. MOUSSA
- Paul Fabre : C. LOCTIN
- La Gravière maternelle : N. RODRIGUEZ
- La Gravière primaire : N. RODRIGUEZ
- Grange Bruyère : C. LOCTIN
- Louise Chassagne : O. FUSARI
- Herbinière Lebert : B. GILLET

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DU PLAN DU LOUP (2 titulaires et 2 suppléants)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- C. MOUSSA
- C. GOUBET
- N. RODRIGUEZ
- V. ALLES

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE DE LA FAVORITE SAINTE THÉRÈSE (1 titulaire)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- V. ALLES

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFTA (4 titulaires)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- M. GIORDANO
- C. LOCTIN
- C. NOUHËN
- H. TULOUP

- CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE (4 titulaires)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- P. BOIRON
- M. J. GRÉLARD
- B. VINCENS-BOUGUEREAU
- B. MOMIN

– CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCCF (5 titulaires)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- P. BOIRON
- N. RODRIGUEZ
- V. ALLES
- A. ELEPHTERATOS
- M. COSSON

– CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DE JUMELAGE (4 titulaires)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- P. BOIRON
- B. MOMIN
- M. J. GRÉLARD
- L. GUERRY

– COMITÉ DES FÊTES (2 titulaires)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A la majorité (1 abstention), le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- G. CAUCHE
- J. ASTRE

– CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX FIDÉSIENS (1 titulaire)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- M. GIORDANO

– KIDIJEUX LA LUDOTHEQUE (1 titulaire)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- M. GIORDANO

– ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- Établissement LINE THEVENIN : N. RODRIGUEZ
- Établissement ORÉE DES BALMES : M. J. GRÉLARD
- Établissement ODETTE WITKOWSKA : B. GILLET
- Établissement NOTRE DAME : P. BOIRON
- Établissement NOTRE DAME DE LA SALETTE : M. GIORDANO
- ITEP MAISON DES ENFANTS : V. ALLES

– CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MJC (2 titulaires)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- P. BOIRON
- N. RODRIGUEZ

– SON IMAGE RENCONTRES FIDÉSIENS (1 titulaire)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- D. AKNIN

– POINT LECTURE DES BRUYÈRES (1 titulaire)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- C. LOCTIN

- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (5 titulaires)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- B. VINCENS-BOUGUEREAU
- T. ASTIER
- C. GOUBET
- C. ISAAC-SIBILLE
- A. VALENTINO

- CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS RHÔNE-ALPES placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (1 titulaire)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A la majorité (1 voix contre), le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- J. ASTRE

- COMMISSION LOCALE D'INFORMATION LABORATOIRE P4 (1 titulaire)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- A. NEGRO

- CORRESPONDANT DÉFENSE (1 titulaire et 1 suppléant)

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation au scrutin public.

A l'unanimité, le(s) membre(s) suivant(s) est (sont) élu(s) :

- T. ASTIER
- A. NEGRO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI